

# Rembourser ou pas l'homéopathie, un débat récurrent

La Haute Autorité de santé devra évaluer le bien-fondé de la prise en charge de l'homéopathie

[https://www.lemonde.fr/sante/article/2018/08/30/rembourser-ou-pas-l-homeopathie-un-debat-recurrent\\_5348021\\_1651302.html](https://www.lemonde.fr/sante/article/2018/08/30/rembourser-ou-pas-l-homeopathie-un-debat-recurrent_5348021_1651302.html)

Avant la fin de février 2019, la Haute Autorité de santé (HAS) aura rendu son verdict : saisie par le ministère de la santé, elle va évaluer l'efficacité et le bien-fondé de la prise en charge par l'Assurance-maladie de l'homéopathie. Ce débat, qui resurgit en France de façon récurrente, vient de refaire surface après qu'une tribune virulente de 124 professionnels de santé, publiée en mars par *Le Figaro*, a demandé, entre autres, l'arrêt du remboursement.

« *Nous souhaitons recueillir l'avis de la commission de transparence [de la HAS, qui évalue les médicaments en vue de leur remboursement] quant au bien-fondé des conditions de prise en charge et du remboursement des médicaments homéopathiques* », souligne le courrier de saisine adressé par le ministère et daté du 1<sup>er</sup> août, que l'AFP s'est procuré. Cet avis devra prendre en compte « *leur efficacité et leurs effets indésirables, leur place dans la stratégie thérapeutique* » et « *l'intérêt pour la santé publique de ces produits* ».

## 620 millions d'euros en 2017

Si la grande majorité de ces produits sont vendus sans ordonnance et sont non remboursés, tels Oscillococcinum, Cocculine (Boiron) ou encore L52 (Lehning)... une partie est prise en charge à hauteur de 30 % par l'Assurance-maladie. « *Cela représente une trentaine de spécialités, sur environ 7 000 médicaments évalués par la Haute Autorité de santé* », précisait en mai au *Monde* la docteure Anne d'Andon, chef du service évaluation du médicament de la HAS. Ce sont par exemple Arnica, Calendula, Hamamélis...

Le marché de l'homéopathie représente environ 620 millions d'euros en 2017, selon le cabinet OpenHealth, qui s'appuie sur les ventes de plus de 10 700 pharmacies d'officines françaises. Dont environ la moitié remboursée par l'Assurance-maladie, ce qui représente près de 1 % du budget médicaments. Le sujet est sensible, notamment en France, pays du laboratoire lyonnais Boiron, leader mondial de l'homéopathie.

En matière de remboursement, les médicaments homéopathiques ont un statut dérogatoire. Leur autorisation de mise sur le marché ne suit pas le même chemin que les autres médicaments. Ni même leur évaluation par la Haute Autorité de santé, qui ne peut se prononcer sur le service médical rendu (SMR) de ces spécialités. Dans son dernier avis concernant un médicament homéopathique, l'Acidum phosphoricum (Boiron), en avril 2017, la HAS avait pour la première fois fait part de ses doutes : « *La commission s'interroge sur la pertinence du maintien du taux de remboursement à 30 % des médicaments homéopathiques, compte tenu du taux de remboursement à 30 %, voire 15 % de médicaments ayant fait la preuve de leur efficacité.* »

Interrogée fin mai sur France Inter, la ministre de la santé, Agnès Buzyn, avait affirmé que *« l'homéopathie pourrait rentrer dans le droit commun et être évaluée scientifiquement. Si elle est utile, elle restera remboursée. Si elle est inutile, elle arrêtera de l'être »*.

Appréciée des Français – 56 % déclarent l'utiliser pour se soigner –, elle fait partie de l'arsenal thérapeutique. Pour certains, il n'existe aucune preuve formelle de son efficacité médicamenteuse. Mais, pour d'autres, la question du déremboursement va bien au-delà : le risque serait de voir des patients se tourner vers d'autres molécules comme les benzodiazépines – des anxiolytiques fréquemment prescrits –, dont les effets secondaires sont démontrés.

Ce sujet est explosif depuis l'origine. Le seul ministre qui avait réduit le taux de remboursement de l'homéopathie est Jean-François Mattéi en 2003, ce qui avait alors suscité de vifs débats.